

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE

Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon

En application du décret n°2024-664 du 3 juillet 2024, modifiant le décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

À la suite des auditions du 31 octobre 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIOVASCULAIRE

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BEJJANI	Simon

Cette liste est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa date d'établissement.

Fort-de-France, le 13 novembre 2024

Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice
P/ La Directrice Générale et par délégation
de la Direction Générale de l'ARS Martinique
de Santé et de l'Autonomie



Christelle LITAN